



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-PAMPHILE**

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné directeur général de la susdite municipalité, QUE:

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi des Cités et Villes*, le rapport financier consolidé et le rapport du vérificateur pour l'année 2017 seront déposés à la séance du 18 avril 2018.

Donné à la Ville de St-Pamphile, ce 5^{ème} jour d'avril de l'an deux mille dix-huit.

A handwritten signature in blue ink that reads "Richard Pelletier".

Richard Pelletier, directeur général